

*Affaires courantes***LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS**

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, Statistique Canada rapporte qu'il y avait 166 000 étudiants sans emploi en mai, soit 60 000 de plus qu'en 1990.

Pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration persiste-t-il à refuser de financer les programmes d'emploi pour étudiants, alors que le chômage atteint un point critique dans cette population?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Comme le député devrait le savoir, madame la Présidente, cette question ayant été soulevée à maintes reprises déjà à la Chambre, contrairement à ce qu'il voudrait donner à penser aujourd'hui, le budget alloué aux emplois d'été a augmenté; il n'a pas diminué.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, au cours de la période des questions, j'ai signalé l'absence du ministre de la Santé. Il a depuis été porté à ma connaissance qu'il assistait à des funérailles où il devait prononcer un éloge funèbre. Je ne voudrais donc pas laisser l'impression que je lui reproche de s'acquitter de ses obligations à cet égard.

Je m'excuse d'avoir signalé son absence, alors qu'il avait, de toute évidence, une chose très importante à faire.

Mme le vice-président: Je remercie la députée de s'être excusée.

C'est une chose à laquelle nous ferions peut-être tous bien de penser. Il serait parfois plus sage de vérifier avant d'accuser quelqu'un de ne pas être au poste ou de se taire tout simplement. C'est ce que prévoit notre Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

Mme le vice-président: Il y a un autre point que je voudrais porter à l'attention de la Chambre. J'ai commis une erreur tout à l'heure quand j'ai permis au secrétaire

parlementaire de faire un rappel au Règlement pendant les déclarations des députés.

Un rappel au Règlement ne serait justifié à ce moment-là que s'il se passait quelque chose d'antiparlementaire. Comme je parlais alors avec une personne qui s'était approchée du fauteuil, j'ai cru que quelque chose d'important m'avait échappé. C'est pour cette raison que j'ai accordé la parole au secrétaire parlementaire. J'ai eu tort. Celui-ci aurait pu faire son intervention à un autre moment. Je ne doute pas un instant qu'il aurait trouvé une occasion de le faire. Je n'aurais pas dû lui permettre d'invoquer le Règlement à ce moment-là.

Je prie la Chambre de m'excuser. Je suppose qu'il nous reste toujours quelque chose à apprendre.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'espère que je n'ai pas offensé la Chambre ou la présidence en faisant cette intervention.

Ce que je voulais dire, c'est que je pense que la députée constatera dans le compte rendu que la secrétaire parlementaire a bien dit hier que le rapport était concluant, mais non unanime, comme le disait la députée.

Mme le vice-président: Vous l'avez déjà dit. Le député sait que c'est une question qui tient du débat et qui n'a rien d'un rappel au Règlement.

Je croyais que le député allait s'excuser pour avoir invoqué le Règlement au beau milieu des déclarations des députés. C'est pour cette raison que je lui ai donné la parole.

M. Edwards: Je l'ai fait, madame la Présidente.

* * *

[Français]

LES VOIES ET MOYENS**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION**

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation): Madame la Présidente, conformément à l'article 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.